

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DU 150 - Attribution de la dénomination « rue Romy Schneider » à une voie du 18e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Romy Schneider" à la place identifiée par l'indicatif CG/18, projetée dans le secteur de l'impasse Dupuy et destinée à devenir publique, commençant au numéro 33 rue Pajol et finissant au numéro 72 bis rue Philippe de Girard (18^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "rue Romy Schneider" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif CG/18, projetée dans le secteur de l'impasse Dupuy et destinée à devenir publique, voie commençant au numéro 33 rue Pajol et finissant au numéro 72 bis rue Philippe de Girard (18^e).